

Alternant(e)s, quels sont vos droits ?

Prime de réussite, placement dans le Plan d'Épargne Groupe, protection santé, vacances, loisirs, restauration, ... votre contrat d'alternance vous ouvre de nombreux droits et avantages !

FO vous en propose une synthèse.



Dans ce dossier :

*Consultez aussi le guide FO
des salariés*



Déroulement de votre alternance p. 2-3

- Période d'essai
- Horaires de travail
- Heures supplémentaires, travail du samedi
- Télétravail
- Accompagnement durant votre alternance
- En fin de contrat
- Congés et JRTT

Votre rémunération et vos avantages sociaux p. 4

- Salaire et prime de réussite à l'examen
- Prime de fidélité
- Part variable (SIP/STIP)
- Intéressement et Participation, placements dans le Plan d'Épargne Groupe
- Santé, Prévoyance et retraite complémentaire

Transports et double résidence p. 5

- Frais de double résidence
- Frais de transport (mobilité)
- Remboursement des frais de déplacement professionnels
- Forfait mobilité durable

Restauration - CSE p. 6

- Restauration d'entreprise
- Les Tickets restaurants
- L'offre vacances, loisirs, culture et services de votre CSE

Langues et séquences à l'étranger p. 7

- Séquence professionnelle à l'étranger
- Séjours linguistiques
- Apprentissage complémentaire de l'anglais

Aide Sociale p. 8

- Aide de soutien et d'urgence
- Action logement
- Fonds d'aide sociale de la MESE

Fiscalité 9

Santé p. 10

- Droit à la déconnexion
- Discrimination et harcèlement
- Santé physique et mentale

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez [votre équipe locale FO](#)



1^{er} syndicat du Groupe Schneider Electric

Site FO Schneider : www.fo-schneider.fr

Retrouvez-nous aussi sur  [@FO.Schneider.Electric](https://www.facebook.com/FO.Schneider.Electric)



Téléchargez

l'application mobile



FO Schneider Electric

Déroulement de votre alternance

Période d'essai

Pour un contrat d'apprentissage : 45 jours consécutifs ou non de formation en entreprise

Pour un contrat de professionnalisation :

- Pour une durée > à 6 mois, 30 jours calendaires consécutifs de journées en entreprise + école
- Pour une durée ≤ à 6 mois, 15 jours calendaires consécutifs de journées en entreprise + école

Jours de révision rémunérés

5 jours sur la totalité de votre contrat à prendre en une ou plusieurs fois le mois qui précède les épreuves. Ils doivent être effectués soit en centre de formation, soit en entreprise, mais en aucun cas à domicile.

Horaires de travail

- Vous devez respecter l'horaire pratiqué sur votre site d'accueil.
- La durée du travail est de 35 heures / semaine en moyenne sur l'année, temps de formation compris.
- Le repos hebdomadaire est de 2 jours consécutifs.

Heures supplémentaires - Travail de nuit

- Pas d'heures de nuit si vous êtes en horaire d'équipe.
- Pas d'heures supplémentaires si vous avez moins de 18 ans. Elles sont exceptionnellement possibles si vous êtes majeur, récupérables sur le temps de travail passé en entreprise.

Travail du samedi

Si vous avez des cours les samedis envoyez le calendrier détaillé à votre gestionnaire de paie qui vous générera un compteur d'heures à récupérer.

Vos engagements sociétaux

Vous pouvez bénéficier de 20h00 / an sur votre temps de travail pour effectuer des missions au sein d'associations soutenues par la Fondation Schneider Electric et les équipes Corporate Citizenship.

Télétravail

Si votre fonction est éligible et après accord de votre manager.

Conditions et procédures sur support@schneider, article KB0023081 ou dans l'[Accord Télétravail](#).

Votre accompagnement

Votre tuteurs/tutrice vous accompagne dans votre projet professionnel, vous transmet son savoir-faire, assure la liaison avec votre école, et participe à l'évaluation des compétences acquises. Il organise avec vous des entretiens réguliers, au minimum un un mois après l'arrivée et cinq mois avant la fin du contrat

Charte d'engagement

Pour formaliser et sécuriser le fonctionnement de votre alternance une [charte tripartite \(manager - tuteur - alternant\)](#) est signée lors d'un entretien.



Ne restez pas seul avec vos questionnements. Sollicitez votre tuteur, votre manager, votre RH ou vos [représentants du personnel FO](#).

En fin de contrat

Si vous souhaitez prolonger l'aventure dans l'entreprise, faites-le savoir à votre manager ou votre tuteur, participez aux Rencontres emplois organisées sur votre site et postulez sur la plateforme [Career Hub](#).

Vous pouvez aussi :

- solliciter aussi un entretien avec votre RH qui vous conseillera notamment sur les compétences à mettre en valeur en externe, sur la construction de votre CV, etc.
- vous inscrire sur [Engagement Jeunes](#) où sont postées des opportunités chez Schneider et dans d'autres entreprises et où vous pouvez être recommandés par votre tuteur.
- étudier les possibilités d'expériences en VIE sur <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>



Déroulement de votre alternance (suite)

Congés Payés (CP)

- Acquisition de 2,5 jours ouvrables / mois du 1 juin au 31 mai soit 25 jours ouvrés pour une période d'acquisition complète ⁽¹⁾
- Prise de CP anticipée : demandez l'accord de votre manager.
- 10 jours ouvrés consécutifs sont à prendre entre le 1^{er} mai et le 31 octobre (obligation légale).
- Les CP non pris au 31 mai sont perdus, exceptés ceux liés à une absence médicale – Vous rapprocher de votre manager.

JRTT

- Seul le temps de travail effectué en entreprise est pris en compte pour l'acquisition des droits à JRTT.
- Les JRTT s'acquièrent dès le 1^{er} janvier et doivent être consommés avant le 31 décembre. Le décompte comprend 3 jours de pont dans l'année qui sont des JRTT Ponts (collectif)
- Pas de paiement des JRTT non pris, ni en fin d'année, ni en cas de sortie.

Important : le calcul des JRTT est fait par le technicien de paie. Vous devez transmettre au service paie le calendrier de formation édité par votre école, à chaque rentrée ou en cas de modification. Créer un ticket dans support@schneider.

JRTT Pont (collectifs) ⁽²⁾

- Ils sont déterminés en fin d'année N pour l'année N+1. FO vous communique ces dates dès qu'elles sont connues. Elles sont également disponibles support@schneider.
- Si un JRTT Pont imposé par l'entreprise tombe un jour d'école, vous récupérez le droit de le poser à un autre moment. Contactez votre gestionnaire de paie.

Congés pour événement familial et congés exceptionnels

Consultez la page dédiée du [Guide FO des salariés](#).

Lundi de Pentecôte (journée de solidarité) ⁽²⁾

C'est un jour travaillé chez Schneider. Si vous souhaitez vous absenter, il vous faudra faire une demande de congés (CP ou JRTT)

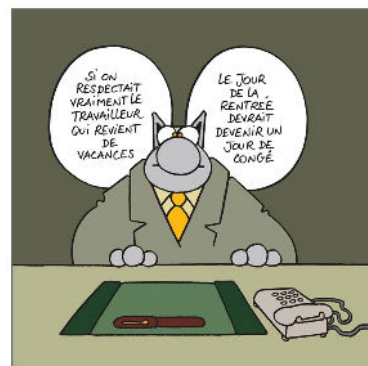
Fermeture de sites

Si votre site ferme entre Noël et le Nouvel An, et si vous avez épuisé vos droits CP et/ou JRTT, contactez votre manager.

Plus d'information sur les congés sur support@Schneider, article KB0012480.



Support@schneider est la base de connaissance RH. Vous pouvez accéder aux articles qui vous concernent via la barre de recherche ou via Jo Virtual Assistant



La loi impose une durée de 11 heures de repos entre 2 périodes de travail.



Dans la Convention de la Métallurgie, un jour férié qui tombe un samedi est récupérable à condition que vous soyez en Congés Payés toute la semaine précédant ce samedi. Si c'est le cas, votre gestionnaire de paie vous attribuera un jour de congé dérogatoire, ce qui sera visible sur votre compte PayLink.

(1) Les jours de congés d'ancienneté viennent en plus. Il n'y a pas de congés d'ancienneté pour les anciennetés < 2 ans.

(2) Pour les salariés de SEI / SEF. Peut dépendre de votre filiale / entité juridique de rattachement. Vérifiez auprès de votre tuteur ou des RH.



Votre rémunération, prime et avantages sociaux

Votre **salaire mensuel** dépend de votre contrat (apprentissage ou professionnalisation), de l'une des 4 familles de classification de la Convention de la Métallurgie à laquelle vous appartenez. Il est calculé sur la base de la grille de la branche, à laquelle Schneider ajoute un coefficient d'attractivité ⁽¹⁾



Prime de réussite à l'examen



La prime est de 1000 € bruts pour un contrat d'apprentissage, et de 1300 € bruts pour contrat de professionnalisation.

Elle est versée sur présentation de votre attestation de réussite.

- Si votre diplôme est soumis à la validation du TOEIC la prime n'est versée qu'une fois le test validé.

Prime de fidélité

Si vous êtes embauché au terme de votre alternance, une prime d'un montant de 5% de la rémunération annuelle perçue en alternance rémunération vous est versée.

Part Variable (SIP / STIP)

Les alternant(e)s ne sont pas éligibles à la part variable.

(1) Calcul différé pour les contrats d'apprentissages des 26 ans et +

(2) PERECO : Dispositif de retraite supplémentaire par capitalisation, facultatif. Géré par BNP Paribas.

(3) Le PERO : contrat de retraite collectif de type assurance vie par capitalisation, à adhésion obligatoire, souscrit par l'entreprise. Il est géré par Cardif Assurance Vie – Groupe BNP Paribas.

Pour plus de détails, demandez notre [Dossier de synthèse « Epargne »](#).

Intéressement & Participation (I&P)

Vous bénéficiez, en tant que salarié(e) du versement de **l'Intéressement** (performance de l'entreprise) et de **la Participation** (quote-part de ses bénéfices). Vous avez alors deux possibilités :

- Les percevoir directement. Attention, dans ce cas, ces sommes pourraient être soumises à l'impôt sur le revenu. Voir en page 9.
- Les placer dans le plan d'épargne groupe (PEG), dès 3 mois d'ancienneté.

Retraite supplémentaire

Vous êtes éligible aux dispositifs d'épargne retraite supplémentaire PERO et PERECO ⁽²⁾

Augmentation de capital réservée aux salariés (Wesop)

Vous pouvez participer au Wesop, les années où cette opération est programmée

Les sommes placées dans le PEG sont abondées par l'entreprise jusqu'à 1 800 € et peuvent être débloquées à la fin de votre contrat.

Pour plus de détails sur ces dispositifs, demandez notre [Dossier de synthèse « Epargne »](#).

Santé, Prévoyance et Retraite complémentaire

Mutuelle : votre contrat comprend une couverture des frais de santé assurée par la [MESE \(Mutuelle d'entreprise Schneider Electric\)](#).

Vous pouvez demander une dispense si vous êtes ayants droit de la mutuelle de vos parents. Renseignez-vous auprès de votre RH.

Prévoyance : vous bénéficiez aussi de la Prévoyance [Klésia](#) qui vous garantit une couverture en cas d'incapacité temporaire de travail.

Retraite : vous cotisez au régime complémentaire [AGIRC-ARRCO](#).



Transports, mobilité et double résidence

Cas général – Pour tous les salariés

- Participation à 75 % d'un abonnement annuel, mensuel, hebdomadaire de transport (ex : Ratp, SnCF, régies de bus, etc) ou à la location de vélo auprès d'un opérateur public ⁽¹⁾
- Forfait Mobilité durable : voir encadré ci-contre

Alternants - Cas n°1 : trajet quotidien compris entre 80 km et 100 km aller-retour

Transports en commun

- cas général, voir ci-dessus
- ou remboursement des billets de train/car au tarif le plus économique
- ou, si plus économique, avion ou covoiturage
- dans la limite de 70 € / trajet et 550 € nets / mois

Véhicule personnel

- remboursement kilométrique selon le barème interne et des frais de péage
- après déduction d'une franchise de 40 km / jour ouvré
- plafond de 550 € nets / mois

Alternants - Cas n°2 : trajet ≥ 100 km aller-retour, ou ≥ 2 heures aller-retour en région parisienne

Option A : frais de déplacement en transport ou en véhicule personnel

Remboursement selon les mêmes règles que ci-dessus.

Option B : double résidence

- Si vous devez conserver deux logements, remboursement d'une partie du coût du logement le moins coûteux, y compris les colocations.
- plafond de 550 € nets / mois.

Attention

- Sont éligibles les frais de transport domicile-travail **ou** domicile-école.
- Les dispositifs « mobilité » et « double résidence » ne sont pas cumulables.



Forfait Mobilité Durable

Il vient en complément des dispositions du Code du travail ⁽¹⁾. Il concerne :

- Le covoiturage (véhicule personnel ou en location)
- Le vélo (personnel ou en location privée)
- la trottinette personnelle ou en location

Des cumuls sont possibles, par ex : vélo/trottinette + abonnement transport ou covoiturage + vélo/trottinette.

Les allocations participent au financement du transport et/ou à l'équipement de sécurité et l'entretien pour les vélos/trottinettes.

La recharge payante des véhicules électriques est possible sur les sites.

Rendez-vous sur la base de connaissance support@Schneider, pour plus d'information sur les Transports, la mobilité et la double résidence pour les alternants : articles [KB0014855](#), les prises en charges des abonnements transports et de la location de vélo auprès d'opérateurs publics : [KB0015290](#) ⁽¹⁾ et le forfait mobilité durable : article [KB0019126](#).

(1) Disposition régie par le Code du travail, article L.3261-2



Restauration – CSE

Restauration d'entreprise

Vous bénéficiez de la participation employeur. Le règlement de vos repas s'effectue par badge. Les sommes sont prélevées sur votre salaire, elles apparaissent sur votre bulletin de paie.



Les Tickets restaurant

Si votre site ne dispose pas de restaurants d'entreprise à proximité, des tickets restaurant vous seront proposés.

A noter que les tickets restaurant ne sont pas prévus en période de formation à l'école.

La valeur des tickets dépend de l'entité légale à laquelle vous appartenez.



Loisirs, vacances et services avec votre CSE (Comité Social et économique)



En tant que salarié de Schneider, vous avez accès aux **loisirs, vacances, programme culturel et services de votre CSE.**

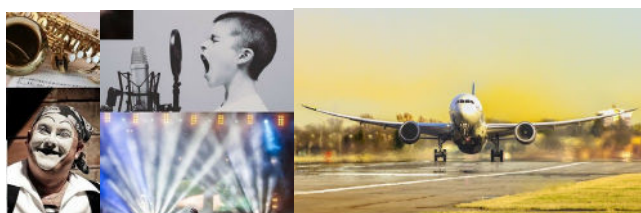
• Pour le CSE de Grenoble :

<https://www.cse-schneider-electric-grenoble.fr/>

Prenez soin de consulter les Conditions générales d'utilisation (CGU) du CSE Grenoble.

• Pour le CSE RP et Agences commerciales :

<https://www.cseacsrp-schneider.com/>



Pour toutes questions relatives à vos remboursements, contactez vos représentants FO.



Langues et séquences à l'étranger

Séquence professionnelle à l'étranger

Si elle est obligatoire dans le cadre de votre cursus, elle peut être prise en charge par l'entreprise.

Si elle est optionnelle, la prise en charge n'interviendra que si elle correspond à un besoin opérationnel de l'entité d'origine.

L'entreprise doit vous accompagner ou appuyer votre recherche d'un terrain d'accueil à l'étranger au sein du Groupe Schneider Electric.



Séjours linguistiques

Si vous devez participer à un séjour linguistique / un voyage d'études collectif ou de recherche / un échange universitaire organisé par votre école, il doit être organisé sur votre temps en centre de formation.

Vous restez salarié de Schneider Electric pendant la durée du séjour mais l'entreprise ne participe pas aux frais engendrés. Tout détachement doit faire l'objet d'une convention.

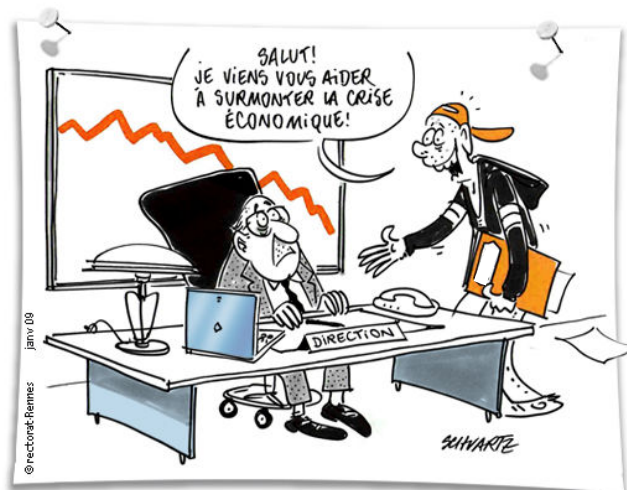
Apprentissage de l'anglais

Une formation complémentaire en anglais peut être accordée lorsque :

- vous utilisez régulièrement l'anglais dans votre mission et que votre niveau est insuffisant
- et/ou que votre niveau d'anglais ne vous permet manifestement pas d'atteindre le score minimum au TOEIC lorsque celui-ci est requis pour l'obtention de son diplôme. La formation :
- est soumise à l'accord du tuteur et du manager,
- financée sur le budget de formation de l'entité,
- doit figurer dans le catalogue de formation interne
- doit être suivie en dehors du temps de travail.

Cet apprentissage est complété par la préparation en ligne à l'examen du TOEIC et le passage de l'examen.

Seul une tentative d'examen est prise en charge.



Aide sociale

Schneider Electric a mis en place deux dispositifs d'aide sociale pour celles et ceux qui rencontreraient des difficultés susceptibles d'empêcher le bon déroulement de leur alternance.

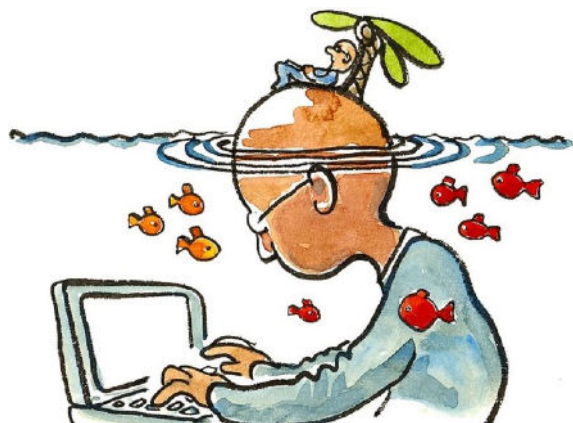
Aide de soutien

Elle permet d'anticiper, d'identifier et d'aider financièrement les situations potentiellement à risque des alternants célibataires habitant seuls, sans aide financière des parents ou en situation de monoparentalité.

Aide d'urgence

Si vous êtes confronté à des difficultés susceptibles d'impacter votre capacité à vous mobiliser pleinement sur votre formation, voire d'être contraint d'y renoncer, vous pouvez solliciter une aide d'urgence. Un dossier de demande est examiné par les services chargés de statuer sur l'attribution de l'aide.

Plus d'information sur support@schneider, articles KB0011696 et KB0011692



Action Logement

Vous pouvez bénéficier des aides liées à l'Action Logement. Les règles d'éligibilité sont déterminées par l'organisme. Plus d'information sur le site :

<https://www.actionlogement.fr/salarie/alternant>

• Aide à la recherche du logement

- **Garantie VISALE** : caution gratuite et garantie en cas de loyers et de charges impayés
- **AVANCE LOCA-PASS®** : prêt à taux 0% le versement de votre dépôt de garantie.
- **Aide MOBILI-JEUNE®** : aide au logement prenant en charge une partie du loyer des jeunes de moins de 30 ans.

Action Logement propose également des aides aux difficultés de logement, à l'achat immobilier, ou encore aux travaux.

Fonds d'aide sociale de la MESE

La **MESE (Mutuelle d'entreprise Schneider Electric)** dispose d'un fond pour venir en aide aux adhérents, si :

- Le montant des soins vous amène au renoncement de soins ;
- Le reste à charge vous met en difficulté financière ;
- Certains soins, non pris en charge par le régime obligatoire, nécessitent un accompagnement.



Vos premiers impôts sur le revenu

Vous pourriez être amené(e) à payer bientôt vos 1^{ers} impôts sur le revenu. A quoi vous attendre ?

Les rémunérations perçues dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage** bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC ⁽¹⁾. Cependant cette exonération ne s'applique pas aux salariés en **contrat de professionnalisation**.

Le prélèvement à la source

Lorsque vous débutez votre activité professionnelle, l'administration fiscale ne dispose pas toujours d'informations suffisantes pour déterminer un taux de prélèvement correspondant à votre situation. Dans ce cas, elle applique un taux neutre ou taux non personnalisé, calculé selon un barème légal. Ce taux correspond généralement à la situation d'une personne célibataire sans enfant.

Vous n'avez aucune démarche urgente à effectuer pour que le prélèvement à la source soit appliqué. Celui-ci sera automatiquement mis en place dès votre première paie. En revanche, vous pourrez créer votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr et devrez effectuer votre première déclaration de revenus l'année suivant votre prise de poste.

À l'issue de votre déclaration de revenus, l'administration fiscale calcule le montant réel de l'impôt dû. Des régularisations sont alors opérées.

Modifier son taux de prélèvement à la source dès le premier salaire

Si vous estimez que le taux neutre appliqué ne correspond pas à votre situation, vous pouvez demander l'application d'un taux personnalisé dès le début de votre activité professionnelle.

Cette démarche reste également possible après votre première déclaration de revenus, lorsque l'administration fiscale disposera de l'ensemble des informations nécessaires pour calculer votre taux personnalisé.

Comment personnaliser son taux de prélèvement à la source dès le premier salaire ?

Si vous ne disposez pas encore d'un numéro fiscal et souhaitez bénéficier d'un taux adapté à votre situation, vous pouvez demander à votre service des impôts la création d'un taux personnalisé en utilisant le formulaire n° 2043.

Bon à savoir

Rattachement au foyer fiscal de vos parents

Selon votre âge et votre situation personnelle, vous pouvez être rattaché au foyer fiscal de vos parents ou effectuer votre propre déclaration de revenus. Le choix le plus avantageux dépend de votre situation familiale et fiscale. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'administration fiscale ou à réaliser des simulations afin de déterminer l'option la plus adaptée à votre situation.

Contrats d'apprentissage

Si vous vous situez dans la famille 4 de contrat et selon votre âge, votre salaire est proche du SMIC. Si vous décidez de percevoir votre Intéressement et votre participation, votre revenu peut excéder le SMIC. Vous pourriez alors être amené à payer des impôts sur la fraction excédentaire.



Les versements sur le PEG issus de votre Intéressement et participation ainsi que l'abondement de l'entreprise sont exonérés de l'Impôt sur le revenu et de charges sociales salariales mais soumises à CSG/CRDS.

⁽¹⁾ 1 867,02 € brut au 1^{er} juin 2026



Santé

La médecine du travail est votre interlocuteur privilégié en cas de problème de santé physique ou mentale

MaQuestionMédicale (MQM) est une téléconsultation de secours proposées par la MESE pour contacter un médecin généraliste, en cas d'indisponibilité de votre praticien habituel

Santé mentale

- La médecine du travail peut vous orienter vers une psychologue. Consultations gratuites dans la limite de 6 rdv.
- Mon soutien psy est un [dispositif public](#) qui permet d'accéder à 12 séances chez un psychologue 100 % remboursées. Elles peuvent-être complétées par des séances prises en charge par la MESE – [Contacter la MESE](#) pour connaître les démarches à suivre.

Discrimination et harcèlement ou conflits dans le travail

- Contactez votre RH, votre manager ou un autre manager que le vôtre si vous pensez être victime ou si vous êtes témoin de discrimination et de harcèlement.
- Des référents sexisme et harcèlement sur chaque site sont aussi à votre écoute.
- Une équipe de médiateurs peut également intervenir sur ces questions et celles de conflits en situation de travail.
- Enfin, un dispositif [Trust-Line](#) vous permet de signaler tout manquement aux principes éthiques.

Prenez contact avec [votre équipe FO](#) qui vous soutiendra et vous guidera dans vos démarches.

Bon à savoir

Privilégiez le réseau Kalixia

La MESE, Mutuelle d'entreprise Schneider Electric est partenaire de Kalixia un réseau d'opticiens, dentistes, audioprothésistes, et ostéopathes qui négocie des tarifs et des engagements qualité. La liste des praticiens du réseau est disponible sur le site de la [MESE, rubrique « Vos Services »](#).



Situation de handicap

Un parcours d'intégration spécifique est mené avec l'appui de :

- la Mission Handicap ;
- la médecine du travail ;
- votre tuteur.

Vos sources d'information

Sur support@Schneider :

- Welcome check-list (nouveaux embauchés), article KB0019037
- Tous articles issus d'une recherche avec les mots-clés « Alternance » ou « Alternants ».

Accords utiles :

- [Charte d'engagement Tripartite 2024](#)
- Accord Groupe [Alternance de 2023](#)
- Accord Groupe [Egalité des chances et Qualité de vie et conditions de travail \(QVCT\) de 2026*](#)
- Accord SEI-SEF [Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes de 2022*](#)

(*) accord signé pour une durée de 4 ans

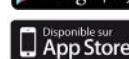
Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez [votre équipe locale FO](#)



1^{er} syndicat du Groupe Schneider Electric

Site FO Schneider : www.fo-schneider.fr

Retrouvez-nous aussi sur [Facebook](#) @FO.Schneider.Electric



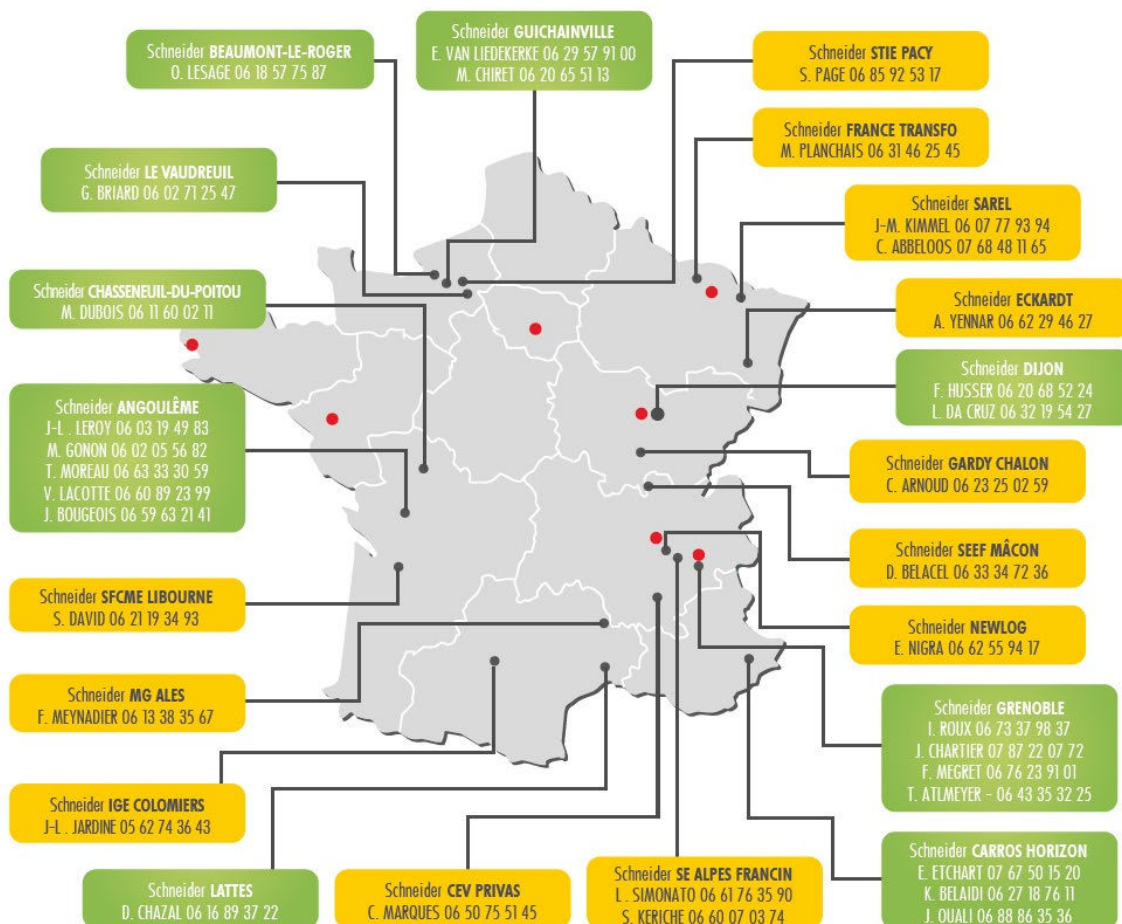
Téléchargez
l'application mobile
FO Schneider Electric

Retrouvez vos représentants FO partout en France

1^{er} syndicat du Groupe en France, FO vous informe, vous conseille et vous accompagne à chaque étape de votre vie professionnelle.

Légendes : ■ Filiales ■ Sites SEI-SEF

Contact : Coordonnateur FO GROUPE SCHNEIDER ELECTRIC
Emmanuel DA CRUZ 06 30 37 69 36 emmanuel.da-cruz@se.com



POUR LA FRANCE & LES DROM-COM
AGENCES COMMERCES ET SERVICES RÉGION PARISIENNE
COMMERCES ET FONCTIONS CENTRALES

- **IDF/LE HIVE** - Christophe DUPUY 06 83 89 13 75
- Elisabeth PINTO 06 31 52 64 16
- Eric CHRAÏBI 06 49 15 53 95
- Vincent HALIE 07 85 66 00 97
- **EST** - Emmanuel DA CRUZ 06 30 37 69 36
- Patrice CHAMPION 06 07 49 38 49
- Laurent COLOTTI 06 83 83 96 88
- Patrice JACOLIT 06 87 80 40 00
- **OUEST** - Mathieu PELLEN 06 31 56 99 87
- Didier CARPENTIER 06 83 83 88 40
- Grégory MUTEI 07 86 08 91 20
- **SUD-OUEST** - Berthille MICHEL 06 86 31 60 79
- **NORD** - Christophe SELLIER 06 85 23 94 37

Il n'est pas toujours simple de s'y retrouver dans le code du travail, les Accords ou encore les politiques et les usages internes de l'entreprise, que ce soit dans une situation de travail ordinaire ou exceptionnelle. Que vous soyez nouvel arrivant, salarié expérimenté, managers ou experts, les élus et mandatés FO vous renseignent ou vous accompagnent dans le respect de vos décisions et en toute confidentialité.



1^{er} syndicat du Groupe Schneider Electric

Site FO Schneider : www.fo-schneider.fr

Retrouvez-nous aussi sur  @FO.Schneider.Electric



Téléchargez

l'application mobile



FO Schneider Electric